

M. P. CRAHAY  
Directeur de la Direction des  
Monuments et des Sites -AATL  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

Bruxelles, le

N/Réf. : GM/WSP3.3/s.499  
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE . Parc Parmentier. Etudes préalables.  
*Dossier traité par Th. Wauters.*

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 avril 2011, notre Assemblée a examiné les études préalables relatives au parc Parmentier. Elle vous adresse l'avis suivant à ce sujet.

Pour répondre à la demande de la CRMS et de la DMS de réaliser un plan directeur et un plan de gestion pour le parc Parmentier, l'asbl « Stations de Plein Air » a pris l'initiative de faire réaliser plusieurs études préalables qui serviront de base à l'élaboration de ce plan. Ces études ont été communiquées à la CRMS par l'auteur de projet. Elles comprennent:

- une étude historique,
- une étude paysagère,
- une étude pédologique et des végétaux,
- un contrôle visuel des arbres.

La CRMS, qui a pris connaissance des études, tient à féliciter tout d'abord l'Asbl « Stations de Plein Air » de cette initiative et les auteurs de projet et de la grande qualité générale des études préalables. Les documents fournis permettent de mieux comprendre l'évolution et l'intérêt du parc, qui présente aujourd'hui un aspect fort hétéroclite et dégradé. Ils constituent une bonne base de travail pour poursuivre l'élaboration du plan directeur, qui devrait permettre d'améliorer cette situation et de mieux gérer le parc dans le futur.

Malgré le peu d'archives qui ont été conservées, **l'étude historique** permet de retracer les grandes étapes historiques qui ont marqué l'évolution du parc.

A la fin du XIXe siècle, vers 1898, l'industriel Edmond Parmentier, entrepreneur principal de Léopold II (en charge notamment des travaux d'aménagement de l'avenue de Tervuren et de ses abords), a acquis le terrain pour y aménager sa campagne personnelle. A cette époque, le site était occupé par des terres labourables, longées au nord par un chemin bordé d'arbres et au sud par une série d'étangs en zone boisée.

La partie basse du jardin de la propriété Parmentier, vers l'avenue de Tervuren, fut aménagée vers 1897-99, selon les plans d'Elie Laîné qui était aussi l'architecte paysagiste des autres parcs créés lors de la vaste campagne d'urbanisation de cette partie de Bruxelles (vallée de la Woluwe), qui fut initiée par Léopold II.

Au centre de son domaine, Edmond Parmentier fit construire un chalet Norvégien et son jardin d'hiver (chalet attribué à l'architecte Norvégien Ivar A. Knudson, également l'auteur de la villa norvégienne de Léopold II à Raversijde). D'autres constructions et fabriques en style cottage s'y ajoutèrent, tels qu'un logis pour les domestiques, une conciergerie, des écuries et des dépendances ainsi qu'une fabrique en style néogothique destiné au jeu de boules. Ces constructions ont pour la plupart été conservées, quoique souvent transformées (mais en relativement bon état). Le chalet norvégien, qui constituait l'élément clé de l'aménagement du site, a, quant à lui, été presque entièrement détruit par un incendie en 2000. Un projet de reconstruction du bâtiment, qui était suffisamment documenté, avait alors été élaboré mais malheureusement pas mis en œuvre. Des vestiges matérialisent encore aujourd'hui son implantation dans le site.

L'auteur du projet de l'aménagement de la partie haute du jardin de la propriété Parmentier originelle n'a pas pu être identifié avec certitude, bien qu'il ne soit pas exclu qu'il soit également de la main de Lainé. Une carte topographique représentant la situation vers 1901 documente les tracés du jardin Parmentier : il s'agissait d'un parc de promenade en « style mixte », alternant un vocabulaire paysager libre avec des tracés plus réguliers (notamment autour du chalet et près de l'entrée), tout en récupérant des tracés préexistants et en tirant profit de la morphologie prononcée du terrain. D'importantes vues et perspectives créaient une interaction visuelle importante entre le parc et son environnement (l'avenue de Tervueren et ses abords).

Lorsqu'Edmond Parmentier mourut en 1910, le jardin de son domaine n'était sans doute pas entièrement achevé, comme le conclut l'étude paysagère. Après le décès de Parmentier, sa veuve, Antoinette Voet, légua une partie importante de sa fortune à des œuvres de bienfaisance. La propriété Parmentier fut laissée à l'abandon jusqu'en 1915, l'année où elle fut mise à disposition de la comtesse Jean de Mérode pour y établir un centre de revalidation et de réinsertion professionnelle destinés aux invalides de guerre. Dans ce cadre, une série de pavillons en bois (dortoirs) et de serres fut construite dans le site. La propriété fût également étendue au nord, au-delà de la grande allée plantée (vestige de l'ancienne allée bien antérieure à la phase « Parmentier »). Les bâtiments existants furent adaptés pour y installer des fonctions liées à la nouvelle affectation du site.

En 1919, le parc fut racheté à la veuve Parmentier par l'Etat belge qui reprit l'œuvre d'aide aux invalides et qui installa sur le site un hôpital militaire. Cette nouvelle affectation a été décrite de manière détaillée dans un article publié en 1920 dans *Le courrier de l'Armée*. De nombreux baraquements, essentiellement en bois, mais aussi en maçonnerie (p.ex. le bâtiment des douches) s'ajoutèrent sur le site pour répondre aux besoins de l'hôpital. Les autorités militaires étaient toutefois attentives à la préservation de l'aspect agreste du domaine « *qui évoquait nos prestigieuses Ardennes* ». Cela n'empêche que la physionomie du site changea considérablement à cette époque, ce dont atteste une carte topographique de 1924.

En 1925, après un incendie qui détruisit l'hôpital et qui fit disparaître un grand nombre de pavillons en bois, l'hôpital militaire quitta le site. Cinq ans après, en 1930, la plus grande partie de la propriété fut donnée en location par l'Etat à l'asbl « les Stations de Plein Air » qui constitue toujours un des principaux occupants du site. De nouveaux pavillons furent construits dans le cadre des activités organisées par cette asbl. En outre, divers éléments de jeux (bacs à

sable) et de mobilier ont été ajoutés au parc, sans spécialement veiller à leur intégration cohérente dans le parc.

Aujourd'hui, la partie basse du parc, située le long de l'avenue de Tervueren est gérée par Bruxelles-Environnement. Dans la partie haute se sont également implantées de nouvelles activités scolaires (Collège Jean XXIII). Une partie du domaine d'origine a également été loti dans les années 1970 pour la construction d'immeubles de logements privés.

**L'étude paysagère** reprend partiellement les données de l'étude historique tout en la complétant par une analyse de la structure du parc depuis son origine jusqu'aujourd'hui ainsi que des relations avec son contexte élargi (notamment son intégration dans le « parc system » formé par l'avenue de Tervueren et les parcs situés en bordure – le parc de Woluwé, les Etangs Mellaerts, le parc Parmentier, etc.). L'étude identifie les points forts du paysage, les principales vues et perspectives ainsi que les éléments végétaux qui subsistent de l'aménagement d'origine. Sur base d'une analyse de photos aériennes, l'évolution de la structure du parc est analysée.

L'étude aborde également le problème de l'infrastructure du parc au niveau des circulations. Il en ressort que le parc souffre énormément de la pression de l'utilisation actuelle (« récréation passive ») et qu'il a perdu pour grande partie la cohérence des circulations d'origine et la logique des boucles de promenade. Les principaux problèmes constatés sont liés à l'utilisation déséquilibrée des chemins (certains chemins sont surexploités et d'autres sous utilisés), le manque de lisibilité dans la hiérarchie des chemins, la disparition des liaisons entre la partie basse et haute du parc, l'interruption des boucles de promenades, la pression des véhicules motorisés, l'envahissement du site par le parking sauvage, etc.

Certaines plantations et arbres, marquant les promenades et le paysage, identifiés comme d'origine (phase Parmentier, témoignent de la grande richesse du patrimoine arboré de l'époque). Toutefois, le parc a souffert depuis de longues années d'un manque manifeste d'entretien et de gestion des plantations. Ajoutées à l'implantation peu réfléchie de constructions et de pavillons divers, les plantations « sauvages » ont participé à la disparition du caractère ouvert du parc tel que visible sur les documents anciens. En outre, les connexions et liaisons visuelles entre le parc et son environnement ont été très fortement abîmées. Il s'agissait pourtant d'une des principales caractéristiques paysagères de l'ancien domaine, inhérent au « parc system » dont il fait partie.

Dans sa conclusion, l'étude paysagère énonce quelques pistes pour que le parc trouve une plus grande cohérence. Si une époque de référence bien précise n'a pas été indiquée pour guider la future restauration, il apparaît cependant évident qu'un des objectifs premiers du plan directeur devrait être de restituer, dans la mesure du possible, la transparence qui marquait l'aménagement d'origine du parc ainsi que son ouverture vers son environnement. Dans ce cadre, la Commission insiste sur l'importance de développer une approche globale et intégrée pour l'ensemble formé par l'avenue de Tervueren et les parcs environnants. La Commission invite la DMS à réfléchir avec elle sur les possibilités d'initier une telle démarche.

La requalification du parc Parmentier devrait également inclure une réflexion sur le rétablissement de la hiérarchie des chemins et des boucles de promenade ainsi que sur la mise en valeur des bâtiments et les éléments architecturaux présentant un intérêt (notamment ceux de l'époque Parmentier). Cette réflexion doit évidemment inclure le programme du parc et les

besoins des différents utilisateurs, la rationalisation des bâtiments existants et leur implantation ainsi que l'implantation éventuelle de nouvelles constructions qui permettraient de valoriser le site. Ce pan de la réflexion est encore à préciser. Enfin, la CRMS encourage la réalisation d'une charte d'utilisation invitant les différents utilisateurs à occuper le site de manière plus correcte et concertée.

La richesse du patrimoine dendrologique présent dans le parc est confirmé par les études relatives à la végétation, à savoir **un rapport reprenant les constats d'un contrôle visuel des arbres et une « étude pédologique et des végétaux »**. Lors du contrôle visuel des arbres (220 sujets ont été contrôlés), 39 variétés ont été repérées parmi lesquelles 5 dominent largement (érable sycomore, robinier, hêtre, érable plane et châtaigner). 98 % des arbres sont aujourd'hui au stade adulte. Pour ce qui concerne leur état sanitaire, il a été constaté que seulement 12 arbres sont en très mauvais état. 15% des arbres ne nécessitent aucune action dans l'immédiat pour assurer leur conservation, 75 % doivent faire l'objet d'un entretien normal (élagage), 5 % nécessitent des investigations complémentaires et 10 % devraient être abattus (2 arbres à abattre dans l'urgence).

L'étude portant sur la pédologie et les végétaux se présente comme une sorte de promenade dans le parc et, de ce fait, est peu structurée. Elle n'est pas accompagnée d'une cartographie détaillée et contient quelques erreurs d'identification (ornithogalum pour hyacinthoïdes) ainsi que des analyses peu précises.

S'il ressort de ces études qu'un travail d'entretien s'impose dans l'immédiat (pour lequel la DMS devrait inviter les occupants à effectuer les travaux dans les meilleurs délais), elles confirment également de l'importance, d'une part, du patrimoine dendrologique et horticole (dont certains éléments remontent à la création du parc Parmentier) et, d'autre part, de l'intérêt écologique de certaines zones du parc. Il conviendrait, dès lors, de prendre les mesures adéquates pour trouver un juste équilibre entre ces deux valeurs.

Pour conclure, la Commission se réjouit de la démarche qui a été entreprise par l'asbl « Stations de plein air » pour entamer les études préalables relatives au Parc Parmentier. Elle estime que la qualité générale des études fournies constitue une bonne base pour poursuivre le travail de réflexion en vue de l'élaboration d'un plan directeur. Au stade actuel, les études permettent de mieux comprendre l'évolution du parc ainsi que les origines de la complexité et de la fragmentation de l'état actuel, à quoi s'ajoutent la forte pression de l'utilisation intensive du site, son manque d'entretien, etc. Les études fournissent également déjà quelques indications pour la requalification du site, qui devraient être développées et étudiées davantage.

Au stade actuel du dossier, la CRMS s'interroge en premier lieu sur les démarches qui doivent être entamées maintenant pour arriver *in fine* à l'élaboration d'un plan directeur pour la gestion du site et sa mise en œuvre. Mis à part la question de la prise en charge de la suite de l'étude (qui fait quoi ?), la Commission estime que, dans un premier temps, il y a lieu de procéder comme suit pour faire avancer le dossier.

- Avant toute chose, le statut juridique du parc doit être clarifié. Dans un premier temps, il convient de vérifier le ou les propriétaires du site en consultant les administrations du Cadastre et des Domaines (s'informer du leg et de ses conditions, des titres de droit, etc.). Ces informations sont indispensables pour poursuivre l'étude en toute connaissance de cause. La

Commission invite la DMS de prendre cette recherche en charge pour contribuer à l'avancement de ce dossier.

En suite, il semble indispensable de dresser une liste complète des utilisateurs actuels du site ainsi que des activités et événements qui y sont organisés. Cette liste devrait être accompagnée d'un inventaire détaillée des bâtiments et des constructions existants ainsi que d'une description de leur utilisation, de leur intérêt patrimonial éventuel et de leur état de conservation. A terme, un relevé architectural des constructions, notamment ceux présentant un intérêt au niveau du patrimoine (p.ex. les constructions remontant à l'époque Parmentier) devrait également être effectué.

- Il convient de confronter les résultats des études préalables qui ont déjà été menées et de procéder à leur synthèse et à l'élaboration d'une conclusion générale. Cette démarche permettra de dégager les lignes conductrices plus précises pour la remise en valeur du site. Dans ce cadre, la Commission souhaite également qu'une cartographie de synthèse, à une échelle suffisamment grande, soit réalisée, ce qui permettra de mieux visualiser et de superposer les conclusions des différentes études pour élaborer le plan directeur.

- Parallèlement à tout ceci, une série de travaux d'entretien, notamment au patrimoine arboré, devait être effectuée de façon appropriée dès que possible.

Afin de faire évoluer ce dossier positivement dans un délai raisonnable, la Commission propose de réunir très prochainement les représentants de la CRMS, la DMS et la DU ainsi que les responsables du site au sein de Bruxelles-Environnement. Cette réunion devrait permettre de dégager une stratégie efficace pour poursuivre l'étude et faire aboutir le plan directeur en collaboration avec le(s) utilisateur(s). Dans ce cadre, la Commission souhaite également initier un débat sur les possibilités d'entamer une réflexion globale en vue d'une gestion globale et cohérente du vaste ensemble urbanistique et paysager formé par l'avenue de Tervueren et les parcs environnants.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

A. de SAN  
Présidente f.f.